

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1342

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 31

Supprimer les alinéas 13 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces mesures intéressent les parlementaires et les Français. Ce n'est pas une ordonnance qui doit régler ces questions.